

12520/25 ADD 1 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 24 septembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 24 septembre 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 267/2012 concernant
l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran

E 20004

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**